



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/CHEM/AC.1/7  
10 février 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Septième Réunion spéciale concernant le projet  
pilote de démonstration du nettoyage environnemental  
de certains sites pollués par des produits chimiques

26 avril 2000

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

de la réunion<sup>1</sup> qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 26 avril 2000, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du Bureau
3. Situation actuelle sur les sites choisis comme première priorité
4. Situation actuelle sur d'autres sites
5. Inclusion de sites supplémentaires sur la liste de première priorité
6. Contacts avec d'autres organismes et d'éventuels partenaires
7. Futurs travaux de l'Équipe spéciale d'experts chargée du projet pilote
8. Propositions concernant la poursuite des travaux
9. Questions diverses.

---

<sup>1</sup> Cette réunion a lieu parallèlement à la session annuelle du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique (26-28 avril 2000); voir le document TRADE/CHEM/GE.1/2000/1. Certains points, qui devaient normalement être inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion (concernant notamment le Répertoire et le Séminaire), seront examinés au cours de la session plénière annuelle.

## NOTES EXPLICATIVES

### Observation préliminaire

1. À la fin de 1998, la cote des documents relatifs à ce projet a été modifiée à la suite de la restructuration de la CEE/ONU : TRADE/CHEM/AC.1/.. remplace désormais CHEM/AC.29/.. . L'ancien Groupe de travail de l'industrie chimique est devenu le *Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique*, qui relève du *Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise* et dont l'administration est assurée par la *Section du développement de l'entreprise au sein de la Division du commerce* du secrétariat de la CEE.

### Introduction

2. En octobre 1993, l'ancien Groupe de travail de l'industrie chimique a décidé d'entreprendre un projet pilote de démonstration du nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques, dont l'objectif principal serait d'aider les pays en transition. La première Réunion d'experts, tenue le 2 mars 1994, a divisé le projet en deux étapes :

- a) Collecte et traitement des données et sélection des sites;
- b) Opérations de nettoyage proprement dites et publication des résultats.

Un questionnaire a été envoyé aux pays en transition afin de recueillir les données nécessaires.

3. Une deuxième Réunion d'experts a eu lieu les 1er et 2 juin 1995 pour examiner les données rassemblées grâce au questionnaire et choisir les premiers sites devant faire l'objet d'une opération pilote de nettoyage. Une quarantaine de sites ont été proposés par 15 pays et évalués par deux équipes indépendantes d'experts. Cette évaluation a eu pour résultat la sélection de cinq sites devant être examinés en première priorité :

- Bicapa, Roumanie (métaux lourds);
- Synthesia, République tchèque (métaux lourds, hydrocarbures aromatiques, PCB, hydrocarbures chlorés);
- Tréfileries, Hongrie (métaux lourds);
- Tanneries de Minsk, Bélarus (composés du chrome);
- Bulkolor, Bulgarie (colorants).

Dix autres sites ayant un rang de priorité moins élevé ou nécessitant des données additionnelles ont aussi été choisis. La Réunion a proposé que le projet soit permanent et que les travaux progressent en fonction des crédits et des techniques disponibles, pour aboutir à la décontamination d'un site dans chacun des pays ayant soumis une proposition.

4. À la même Réunion, une Équipe spéciale d'experts chargée du projet pilote a été créée pour inspecter tous les sites sur la liste de première priorité, valider les données figurant dans les réponses au questionnaire, recommander les méthodes de nettoyage, contribuer à l'évaluation

des coûts et choisir les entreprises devant effectuer les opérations de nettoyage. L'Équipe spéciale s'est réunie en novembre 1995 à Bucarest pour vérifier les résultats de l'évaluation de six sites (les cinq sites choisis en première priorité et le site de Piaski en Pologne contaminé par du gazole) et établir un rapport.

5. La troisième Réunion d'experts, tenue le 8 décembre 1995, a examiné des données supplémentaires concernant les sites, établi des budgets pour le nettoyage de trois d'entre eux (Synthesia, Tréfileries et Bicapa) et décidé que les autres sites de première priorité n'entraient pas dans le cadre du projet. Deux autres sites ont été inclus dans la liste de première priorité :

- Incukalns, Lettonie (goudrons sous-produits de la fabrication d'acide sulfurique, phénols, hydrocarbures et métaux lourds);
- Matadorfix, Slovaquie (benzène, toluène, xylène et pétrole).

Il a aussi été noté que la décontamination du site de Piaski en Pologne était terminée.

6. Il a été en outre décidé de publier un répertoire des techniques de décontamination et des entreprises spécialisées actives dans ce domaine.

7. À la quatrième Réunion d'experts, tenue le 26 février 1997, l'examen de nouveaux sites en Albanie, au Kirghizistan et en Ukraine a été proposé. Il a aussi été recommandé de transférer à Chemolak (hydrocarbures, solvants) la première priorité attribuée au site de Matadorfix en Slovaquie. Chaque site de première priorité devrait être assigné à un membre de l'Équipe spéciale. Des études approfondies ont été réalisées pour certains des sites de première priorité.

8. La question du financement du projet a été examinée à la fois à la réunion de l'Équipe spéciale tenue à Bucarest et à la troisième Réunion d'experts, mais aucune solution immédiate ou simple n'a été trouvée, malgré la participation de plusieurs organismes de financement à la réunion de Bucarest. Le secrétariat a donc établi une liste plus longue de sources possibles d'aide financière qui a été diffusée à la quatrième réunion.

9. À la cinquième Réunion d'experts, tenue le 27 avril 1998, des rapports ont été présentés sur l'état d'avancement des travaux sur plusieurs sites, notamment celui de Widawka en Pologne, qui avait été entièrement nettoyé. L'autre site polonais, à Piaski, avait également été entièrement nettoyé mais il n'avait pas été possible de donner le détail du financement du projet car le Gouvernement n'avait pas communiqué les données. Des données ont aussi été présentées pour le site Radikal, à Vatutinsk (Ukraine). Par ailleurs, des demandes émanant du Kirghizistan et de l'Albanie ont été enregistrées.

10. À la sixième réunion, tenue le 27 avril 1999, un rapport détaillé sur le site Synthesia a été présenté et l'on a pris note de l'excellente progression des opérations de nettoyage. Le site de Chemolak devait faire face à des difficultés financières, mais la technologie nécessaire pour aller de l'avant était disponible; la situation était analogue à Bulcolor, mais l'Équipe spéciale de la CEE a présenté pour ce site une technologie grandement simplifiée. Le site Incukalns a également fait l'objet d'un examen approfondi, tout particulièrement en ce qui concerne les infiltrations d'eau. Le projet concernant les tréfileries D4D a été mené à terme, et un nouveau site

hongrois, Nitrokemia, a été proposé en remplacement. MCHZ (République tchèque) et Chemko (Slovaquie) ont également été acceptés comme nouveaux sites de première priorité.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

11. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 : Élection du Bureau

12. Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage établi, la Réunion doit élire un président.

Point 3 : Situation actuelle sur les sites choisis comme première priorité

13. Les délégations de pays ayant des sites de première priorité devraient faire rapport sur la situation actuelle de ces sites : méthodes de nettoyage retenues, budget pour le nettoyage, financement de l'opération, sélection d'exploitants industriels, etc. La Réunion devrait mettre en place les mécanismes nécessaires pour choisir des partenaires industriels si cela n'a pas encore été fait.

Point 4 : Situation actuelle sur d'autres sites

14. Les délégations d'autres pays pourront rendre compte de la situation des sites situés sur leur territoire.

15. Les rapports préliminaires établis par les experts de l'Équipe spéciale sur les sites en Albanie, au Kirghizistan et en Ukraine, proposés à la quatrième Réunion d'experts, seront probablement disponibles. À ce jour, un nouveau site "Carbochem" a été présenté par la Pologne et devra être examiné au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 5 : Inclusion de sites supplémentaires sur la liste de première priorité

16. En fonction de l'avancement des projets précédents et de la disponibilité de fonds nationaux et internationaux, la Réunion devrait étudier la possibilité d'inclure des sites supplémentaires sur la liste de première priorité.

Point 6 : Contacts avec d'autres organismes et d'éventuels partenaires

17. Des contacts ont été établis par le secrétariat avec un certain nombre d'organismes susceptibles de devenir des partenaires, notamment avec l'Army Corps of Engineers des États-Unis d'Amérique, le Partenariat pour la paix (OTAN), Nicole, le PNUE et RACE; il en sera rendu compte sous ce point.

Point 7 : Futurs travaux de l'Équipe spéciale d'experts chargée du projet pilote

18. La Réunion devrait examiner le futur programme de travail de l'Équipe spéciale, comprenant toutes les activités ci-après, prévues dans son mandat, qui n'ont pas encore été menées à terme et, éventuellement, d'autres éléments :

- a) mener des discussions avec les pays et organismes donateurs;
- b) engager un débat général sur le financement du nettoyage de chacun des sites du premier groupe;
- c) lancer un appel pour obtenir l'assistance nécessaire;
- d) inspecter et évaluer complètement chacun des sites du premier groupe, et formuler des recommandations, en tenant compte de la réglementation nationale;
- e) vérifier les données fournies dans les réponses au questionnaire et les méthodes appliquées pour les obtenir;
- f) recommander une ou plusieurs méthodes de nettoyage et de régénération du site;
- g) aider à estimer le coût total de l'opération et à établir un budget du nettoyage;
- h) recommander des critères pour les appels d'offres concernant le nettoyage.

19. La répartition des tâches entre les membres de l'Équipe spéciale pourrait aussi être réexaminée, compte tenu de leur disponibilité et responsabilités actuelles. À la précédente réunion, les parrainages suivants ont été proposés :

|             |                                                           |
|-------------|-----------------------------------------------------------|
| M. Čoupek   | Synthesia (République tchèque) (remplacé par M. Mejstřík) |
| M. Mejstřík | Chemolak (Slovaquie)                                      |
| M. Felix    | Bulkolor (Bulgarie)<br>Incukalns (Lettonie)               |
| M. Motiu    | Bicapa (Roumanie)                                         |
| M. Biagioli | Tréfilerie du 4 décembre (Hongrie)                        |
| M. Družina  | Contacts avec l'OTAN/CDSM                                 |

Point 8 : Propositions concernant la poursuite des travaux

20. Les participants à la Réunion devraient convenir de la façon de procéder pour poursuivre le projet, par exemple pour choisir les entreprises qui effectueront les opérations de nettoyage proprement dites sur chacun des sites retenus. Ils devraient aussi s'entendre sur le financement de la décontamination des sites pour lesquels aucun donateur n'a été trouvé et arrêter le calendrier des travaux futurs. Enfin, ils devraient aussi décider de la date, du lieu et des thèmes de la prochaine réunion.

21. Les points suivants sont soumis à la Réunion pour examen :

- Recherche d'entreprises de décontamination intéressées;
- Poursuite des recherches pour trouver des pays et organismes donateurs;
- Mobilisation de fonds par les pays avec le concours de la CEE;
- Mise en oeuvre du stade II sur les sites prêts pour le nettoyage : opérations pilotes de nettoyage et collecte de données.

Autres points à examiner :

- Projet d'études de cas;
- Huitième Réunion spéciale pour examiner ces études de cas;
- Procédure en cours pour lancer les projets non retenus dans le premier groupe;
- Diffusion de la publication de la CEE/ONU relative aux travaux de nettoyage menés à bonne fin.

Point 9 : Questions diverses

22. À ce jour, le secrétariat n'a pas d'autre question à proposer.

-----